

## NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

### Séances d'information spécialisées

Dans le cadre de l'initiative Digital Lëtzebuerg, la CNPD et le Ministère d'État (SMC) sont fiers de vous inviter à des séances d'information spécialement conçues pour vous présenter le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données et vous guider dans son implémentation.

Les séances d'information seront proposées par secteur d'activités.

#### Secteur d'activités

Banque et professionnels du secteur financier (« PSF »)  
Sous-traitants informatiques, PSF de support et non PSF  
(Ex.: cloud, hébergeur web, data center, etc.)  
Domaines de la santé et de la recherche  
Développement : logiciels, web, Apps, etc.  
Startup (EN seul.)

#### Quand?

14 nov.  
15 nov.  
  
16 nov.  
17 nov.  
18 nov. matinée

#### Où?

Chambre de  
commerce  
  
  
Technoport (Belval)

#### AGENDA

Matinée : de 8h45 à 12h30

Matinée	Programme	Intervenants
8h45-9h15	Accueil des participants	
9h15-9h35	Introduction CNPD <i>Le futur rôle de la CNPD et l'impact sur les divers acteurs</i>	Guillaume Byk, CNPD
9h35-10h20	Tronc commun <i>Éléments du règlement communs à tous les secteurs d'activités</i>	Mélanie Gagnon, APDL
10h20-10h50	Pause-café	
10h50-11h40	Contenu spécialisé <i>Éléments du règlement touchant un secteur d'activités en particulier</i>	14 nov : Max Spielmann, ancien chargé de mission SMC 15 nov : Michael Hofmann, APDL 16 nov : Claire Leonelli, APDL 17 nov : Nicolas Sanitas, InTech et Xavier Lefevre 18 nov : Rima Guillen, APDL
11h40-12h00	Solutions technologiques <i>Qu'en est-il des solutions technologiques pour faciliter la mise en œuvre du règlement ?</i>	Alain Herrmann, CNPD ou Sébastien Pineau, LIST
12h00-12h30	Période de questions	Tous